

Procédure – Demande de changement de programme au 1^{er} cycle

Faculté de Musique – UdeM

DATE LIMITE

Automne	Hiver
1^{er} février	1^{er} novembre

PROGRAMME D'INTERPRÉTATION

Une demande de changement de programme vers n'importe quel programme d'interprétation doit être faite obligatoirement avant le 1^{er} février de la première année du programme initial.

Il faut remplir le formulaire de demande de changement de programme situé à l'adresse suivante et acquitter les frais requis :

<https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/changer-de-programme-detudes/>

Si nécessaire, vous serez convoqué lors des journées d'admission en mars pour les tests, entrevue, audition, etc.

AUTRES PROGRAMMES

Afin d'effectuer une demande de changement de programme, les étapes à suivre sont :

- 1) Prendre rendez-vous avec le responsable de programme afin de discuter les raisons de votre demande. À cette rencontre, veuillez amener votre relevé de notes de l'UdeM.
- 2) Remplir le formulaire de demande de changement de programme et acquitter les frais requis :
<https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/changer-de-programme-detudes/>

Déposer, la même journée où vous complétez votre formulaire de demande de changement de programme, les documents nécessaires à votre demande sur le site de téléversement de la faculté :

<http://www.musique.umontreal.ca/admissions/documents/Epreuvesadmissionetdocumentsaremettre.pdf>

<http://musique.umontreal.ca/soumission.html>

- 4) Si nécessaire, vous serez convoqué lors des journées d'admission en mars pour les tests, entrevue, audition, etc., s'il y a lieu.